

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-118 du 5 Avril 1985

portant nomination du Camarade Abdoulaye MALLAM-IDI en qualité de Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 2 Avril 1985,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Avril 1985,

D E C R E T :

ARTICLE 1er - Le Camarade Abdoulaye MALLAM-IDI est nommé Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

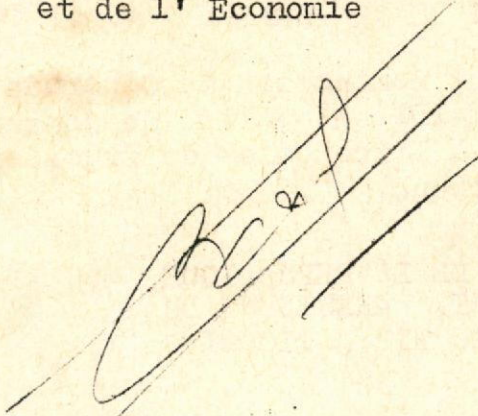
Fait à COTONOU, le 5 Avril 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

le Ministre des Finances
et de l' Economie



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 - SA/CC du PRPB 4 - CPC 6 - PPC 4 - SGCEN 4

Membres du C.E.N. 22 - Intéressé 1 - DGPE 4 - IGE et ses Sections
4 - DPE-DLC-INSAE 6 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - DB-DCF-DSDV-DTCP
8 x 2 = 16 SPD 2 - BCP-BN-DAN-FASJEP-UNB 10 - JORPB 1